Image not found or type unknown

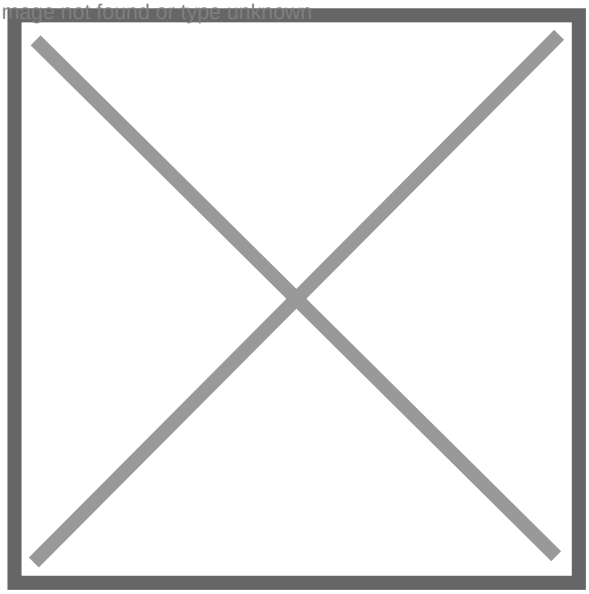

Accrochage et délit de fuite

Par **marlydo**, le **03/05/2013** à **20:16**

[fluo]Bonjour,[/fluo] (obligatoire si on veut des réponses)

J'ai eu un accrochage avec un véhicule stationnant sur la route, je me suis arrêté directement devant lui après le choc mais la personne n'était pas à l'intérieur du véhicule, je suis sorti voir les dommages et je n'ai vu personne ne sachant quoi faire je suis reparti et, pris de panique, je suis parti. Sauf qu'à présent je regrette ma faute et je vais aller à la police pour leur dire cela le seul problème c'est que je n'ai pas noté l'immatriculation du véhicule donc je ne sais pas comment faire ? J'aimerais régler ça soit par un chèque pour réparer les dégâts causés ou alors fait un constat. Je ne voudrais pas risquer de plus grosse sanction.

Merci de bien m'aider.

Par **Tisuisse**, le **04/05/2013** à **08:36**

Bonjour,

Quels sont les dommages apparents que vous avez constaté sur l'autre véhicule ?

Par **marlydo**, le **04/05/2013** à **12:35**

Il y a un enfoncement et des rayures.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés